

## La conférence économique du CEFIC et les perspectives de croissance de l'industrie chimique européenne pour 2002 et 2003

Le CEFIC (Conseil européen des industries chimiques) a tenu sa conférence économique le 28 novembre dernier, à Bruxelles, autour du thème « *L'avenir de l'investissement de l'industrie chimique européenne* ».

Cette manifestation annuelle a rassemblé 120 personnes issues de grands groupes chimiques et de la presse économique européenne.

François Cornélis, président directeur général d'Atofina et président du Program council « International Trade and Competitiveness » du CEFIC, a rappelé la contribution majeure de l'industrie chimique à l'économie européenne, notamment en termes de chiffre d'affaires et d'emploi. Mais il a néanmoins insisté sur les facteurs critiques dont dépendent la croissance et la compétitivité du secteur, tels que les gains de productivité, la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité et l'harmonisation au niveau européen des réglementations et de la fiscalité environnementale. Par ailleurs, il a souligné les nouvelles opportunités offertes par l'ouverture des marchés asiatiques et de la Chine en particulier, ainsi que le rôle clé de l'innovation dans le développement de l'industrie chimique.

Le CEFIC a présenté ses nouvelles prévisions de croissance de l'industrie chimique européenne pour 2002 et 2003.

Selon les estimations du groupe de travail « Economic Outlook » du CEFIC, l'industrie chimique européenne connaîtrait une croissance de 3 % en 2002 par rapport à 2001, correspondant à une progression de la chimie hors pharmacie de 2,1 % et à un fort développement de la pharmacie, en hausse de 8,6 %.

En dépit du processus de restockage chez les principaux secteurs clients de la chimie dès le début 2002, le redres-

sement de l'industrie chimique s'est essouffé en cours d'année, pénalisé par la faiblesse de la demande finale. En 2003, les perspectives de croissance de l'industrie chimique s'inscrivent dans un scénario global plus favorable, avec une amélioration de l'économie des différentes régions du monde, le retour des échanges extérieurs sur un rythme plus soutenu, et un rebond de l'activité industrielle européenne (+ 2 % par rapport à 2002).

La croissance de l'industrie chimique européenne serait néanmoins encore modérée sur l'ensemble de l'année 2003 (+ 3 % en 2003 et + 2,4 % hors pharmacie), avec une reprise progressive en 2<sup>e</sup> partie de l'année où le climat de confiance pourrait se rétablir.

La pharmacie poursuivrait un développement soutenu, bien qu'à un rythme moins élevé qu'en 2002 (+ 6 % en 2003 par rapport à 2002).

Les différentes interventions de la conférence sont disponibles sur le site du CEFIC : <http://www.cefic.be>.

## Conférence ECEG-EMCEF du 4 décembre 2002 à Paris

L'ECEG (Groupe européen des employeurs de la chimie) et l'EMCEF (Fédération des syndicats des mines, de la chimie et de l'énergie) ont organisé en commun à Paris une conférence qui marquera le début d'une nouvelle étape de dialogue et de coopération à l'échelon européen. Quelque 120 délégués de presque tous les pays de l'Union européenne, de Norvège et de Suisse, représentant toutes les organisations syndicales de la chimie dans ces pays, ainsi que les fédérations patronales et les associations de l'industrie chimique ont participé à cette conférence. Des responsables importants des deux organisations étaient présents à cette conférence et leurs présidents respectifs, MM. Biot (ECEG) et Schmoltdt (EMCEF) en ont présidé les travaux. Les interventions des deux présidents ont été suivies d'une introduction de M. Hennessy, directeur à la DG

Entreprise de la Commission européenne. Dans l'après-midi, Jean-Pierre Falque, directeur général adjoint de l'industrie au ministère de l'Économie, a présenté la position française sur l'intégration européenne.

Cette conférence a porté pour l'essentiel sur l'examen de thèmes liés au développement européen et d'un intérêt commun pour les deux organisations. Cette rencontre a donc été consacrée au rôle de l'industrie chimique dans le développement européen, aux thèmes de la santé, la sécurité et l'environnement, ainsi qu'au dialogue entre les partenaires sociaux dans ce secteur d'activités.

Dans la première partie de la conférence, le rôle de l'industrie chimique pour l'économie et la société européenne a été présenté et expliqué. Cette présentation a été suivie par des déclarations des représentants patronaux et syndicaux. L'objectif consistait à examiner les défis et les options d'avenir pour ce secteur en les éclairant sous différents angles.

La seconde partie de la conférence a été consacrée à la santé, la sécurité et l'environnement. L'ECEG et l'EMCEF sont parties prenantes au débat sur les projets de législation européenne pour l'industrie chimique, par exemple le *Livre blanc* sur les substances chimiques, Seveso II, etc. Les deux organisations plaident en faveur de la modernisation de l'industrie chimique et estiment qu'une approche « sûre qui respecte l'environnement » est une des conditions les plus importantes permettant au secteur de prospérer. En outre, elles sont aussi convaincues de la nécessité d'une législation adéquate et équilibrée, assurant l'essor des activités et le développement de l'emploi dans ce secteur.

La troisième partie de la conférence a porté sur le dialogue entre les partenaires sociaux. Au cours des dernières années, plusieurs initiatives nationales, bilatérales ou multilatérales ont été lancées pour appuyer le dialogue entre les partenaires sociaux. Ainsi, des conférences sur ces thèmes avaient déjà été organisées en 2000 et 2001, à l'initiative des partenaires sociaux italiens et allemands. Cette année, la conférence est pour la première fois organisée à l'échelon européen et ce sont deux organisations européennes qui en sont les instigatrices. Il ne s'agit pas uniquement d'une différence à caractère formel, car cette conférence marque aussi le début d'un dialogue à l'échelon européen sur des thèmes européens.

### Croissance de l'industrie chimique européenne.

| En volume, en %                  | 2002/2001 |            | 2003/2002 |            |
|----------------------------------|-----------|------------|-----------|------------|
|                                  | UE        | États-Unis | UE        | États-Unis |
| Ensemble de l'industrie chimique | + 3,0     | + 1,5      | + 3,0     | + 4,0      |
| Chimie hors pharmacie            | + 2,1     | + 1,8      | + 2,4     | + 3,5      |
| Pharmacie                        | + 8,6     | - 0,3      | + 6,0     | + 4,5      |

Source : CEFIC.

## Livres blancs : révision de la politique européenne des substances chimiques

### Les futures propositions de la Commission

Près de 5 ans se sont écoulés depuis le Conseil Environnement informel de Chester, en avril 1998, et les rumeurs concernant les propositions « réglementaires » de la Commission, faisant suite au *Livre blanc* (février 2001), s'amplifient. Alors que l'on parle du 1<sup>er</sup> ou même du 2<sup>e</sup> trimestre 2003 pour la publication de ces propositions, les « fuites » portant sur des éléments constitutifs (les « building blocks ») se poursuivent. Alors qu'une dizaine de ces « building blocks », dont l'authenticité ne semble pas pouvoir être mise en doute, sont maintenant en circulation, les futures propositions de la Commission pourraient comporter une vingtaine de « building blocks » et représenter 700 à 1 000 pages. Quelle que soit la forme définitive de ces propositions, l'esprit de leur contenu correspond, à ce jour, à celui du *Livre blanc*.

La future politique européenne des substances chimiques consisterait donc à appliquer, en dix ans, à toutes les substances existantes produites en quantités supérieures à 1 tonne, le régime actuel auquel sont soumises les substances nouvelles. Alors que ce régime, unique au monde, a entravé l'innovation (2 700 substances nouvelles ont été mises sur le marché de l'Union européenne depuis 1981, alors que 2 000 apparaissent chaque année aux États-Unis), il devrait donc s'appliquer, en fonction de la seule quantité produite, à toutes les substances, même celles qui ne sont pas mises sur le marché (cas, par exemple, de très nombreux intermédiaires) ou qui sont des polymères.

Si tel était le cas, cela entraînerait des conséquences très graves, non seulement pour l'industrie chimique, mais pour l'ensemble de l'économie européenne.

### L'impact économique

Après avoir été moteur dans l'élaboration du « Thought Starter », l'UIC et les autres composantes de l'organisation professionnelle ont essayé d'évaluer l'impact économique du *Livre blanc* sur leurs secteurs respectifs. Dès le 20 juin 2002, plusieurs « business cases » ont ainsi été présentés par des adhérents de l'UIC, lors d'une demi-journée interne (Conseil d'administration, UIC

régionales, Syndicats sectoriels, Commission technique de l'UIC) consacrée au *Livre blanc*.

Pour sa part, le CEFIC termine la consolidation, au niveau européen, de tous ces « cas ». Il apparaît dès à présent que 20 à 40 % des substances actuellement vendues au niveau de 100 t/an ou moins, seraient retirées du marché si les propositions du *Livre blanc* devaient voir le jour.

Au niveau des autres fédérations européennes :

- de manière à évaluer l'impact potentiel du *Livre blanc* sur les clients de l'industrie chimique et, de manière plus générale, sur l'ensemble de l'économie allemande, le BDI (équivalent allemand du MEDEF), en collaboration avec le VCI, a confié une étude au Cabinet Arthur D. Little. Les résultats de cette étude, qui viennent d'être présentés, montrent que les conséquences pourraient être une perte de plusieurs points de Produit intérieur brut (PIB) et la disparition de plusieurs centaines de milliers d'emplois ;

- en Grande-Bretagne, la CIA a obtenu du gouvernement britannique qu'il entreprenne une étude comparable à celle du BDI.

L'UIC a décidé de lancer une étude destinée à évaluer, d'ici au 15 mars 2003, l'impact sur l'économie française du *Livre blanc*. Cette étude sera réalisée avec le concours du ministère de l'Écologie et du Développement durable et du ministère de l'Industrie, et éventuellement avec le concours d'autres organisations professionnelles.

### Brevet communautaire et juridiction compétence : échec des discussions au Conseil des 14 et 26 novembre 2002 pour la détermination de lignes directrices

Un an après le Sommet de Lisbonne, aucun accord n'a encore été trouvé sur la question de la juridiction compétente pour traiter des litiges liés au futur brevet communautaire.

Toutefois, une majorité d'États est favorable à la création de chambres régionales à côté d'une juridiction centrale communautaire. Les critères de la localisation de ces chambres n'ont pu être déterminés.

Si l'Allemagne, la France, l'Autriche et l'Italie souhaitent une immédiate mise en place des chambres, afin que les tribunaux actuellement compétents pour les affaires de brevet ne perdent

pas leur expertise, en revanche, le Royaume-Uni et les pays scandinaves estiment opportun qu'elles ne soient créées que lorsque la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) aura développé une jurisprudence cohérente.

Quant à la Commission européenne, elle accepte le principe d'une décentralisation dès lors que les chambres régionales sont considérées comme des antennes de la juridiction centrale et non comme des tribunaux nationaux. En ce qui concerne le nombre des chambres à constituer, là encore aucun consensus n'apparaît. L'Allemagne et la France désirent la fixation de critères très sélectifs tandis que l'Italie, la Grèce et le Portugal plaident pour des critères souples autorisant chaque État membre à avoir une chambre régionale s'il en fait la demande.

Extrêmement déçu par le résultat des discussions du 14 novembre 2002, Frits Bolkestein, commissaire européen, a menacé de retirer la proposition de la Commission si aucun accord n'est trouvé avant le Conseil européen du printemps 2003. La présidence danoise a donc adopté un texte précisant que le Conseil s'engageait à concentrer ses efforts en vue de parvenir à un tel accord.

### Maîtrise des risques industriels : journée technique organisée par l'UIC

Dans le cadre de l'Engagement de progrès, l'UIC organise une journée technique consacrée à la maîtrise des risques industriels : *Quelles sont les évolutions réglementaires, contractuelles et méthodologiques récemment apparues dans le domaine de la maîtrise des risques industriels ?*

- Méthodologies des analyses de risques ;
- Aspects sociaux – accord du 4 juillet 2002 – Loi « Risques » ;
- Maîtrise de l'urbanisation et communication.

Cette journée se tiendra le **jeudi 2 avril 2003** à la Maison de la Chimie (28 rue Saint-Dominique, 75007 Paris).

Le programme détaillé et le bulletin d'inscription peuvent être obtenus auprès du Département technique de l'UIC.

· [www.uic.fr](http://www.uic.fr)

